

envoyée à la Grande-Bretagne, la proportion étant, comme en 1888, de 80 pour cent.

Le lard en
Canada.

384. La quantité de lard, de lard fumé, de jambon, etc., et de saindoux exportée a continuellement diminué de 33½ millions de livres en 1874 à 4½ millions de livres en 1889, mais un droit additionnel imposé sur le lard en 1890 aura probablement l'effet de faire augmenter l'approvisionnement. Le ministère de l'agriculture d'Ontario prit des informations en 1889 afin de s'assurer s'il était possible d'élever des porcs pour en faire l'exportation ainsi que pour les besoins du pays, à des prix rémunérateurs. Le résultat démontra que les soins apportés à la nourriture et à l'élevage des meilleures espèces sont seulement nécessaires pour permettre aux cultivateurs canadiens de suppléer aux besoins du pays et des marchés anglais.

Beurre.

385. La diminution dans les exportations de beurre a été très considérable, s'élevant à 85 par cent et est presque entièrement attribuée à la négligence des cultivateurs qui ne font pas de beurre suffisamment bon pour être vendu immédiatement en arrivant en Angleterre. On dit que la diminution et la mauvaise qualité sont dues à l'établissement des fromageries qui emploient tout le lait frais. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas lieu de douter que de plus grandes quantités de beurre et de fromage peuvent être manufacturées en Canada, et comme cette exportation peut rapporter des bénéfices considérables, les sociétés d'agriculture de la Puissance devraient y donner quelque attention.

Reconnaissant l'importance d'encourager cette industrie, le gouvernement a dernièrement nommé un commissaire de l'industrie laitière qui voyagera dans le pays et donnera aux cultivateurs des leçons pratiques dans la fabrication du beurre et du fromage.

Fabrica-
tion du
beurre
dans On-
tario.

386. D'après le rapport du bureau d'industrie d'Ontario, les 31 beurreries en opération dans la province en 1888 firent 677,279 lbs de beurre et 153,247 lbs de fromage. Le prix moyen du beurre était de 20.34 c. la livre.